

**DELIBERATION
APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'OFFICE DE TOURISME
COMMUNAUTAIRE MEDOC ATLANTIQUE**

Rapporteur Monsieur le Président

Conformément au titre IV article 5 des statuts de l'Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique, le Comité de Direction se voit présenter le règlement intérieur de l'Office de Tourisme Médoc Atlantique.

Le règlement intérieur est joint à la présente délibération.

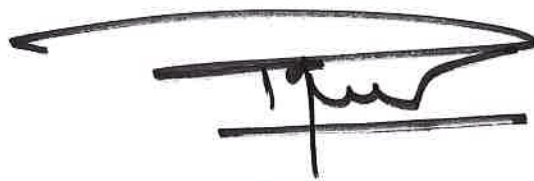
Aussi, après en avoir pris connaissance, Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique, pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'approuver :

- La délibération « Approbation du règlement intérieur de l'Office de Tourisme Médoc Atlantique ».

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les présents.

**Le Président
Laurent PEYRONDET**



Le Président certifie que la présente délibération,
- a été publiée à l'Office de Tourisme le :
- a été affichée à l'Office de Tourisme.

